

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 17 avril 2023 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne de technicien principal de police technique et scientifique de la police nationale (session 2023)

NOR : IOMC2310050A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 17 avril 2023, le nombre total de postes offerts aux concours externe et interne de technicien principal de police technique et scientifique de la police nationale, ouverts par l'arrêté du 14 mars 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens principaux de police technique et scientifique de la police nationale, est fixé à 36, répartis de la manière suivante :

Concours externe : 21 postes.

Concours interne : 15 postes.

Les spécialités ouvertes sont les suivantes :

1. Concours externe :

- biologie : 5 postes ;
- chimie analytique : 4 postes ;
- identité judiciaire : 11 postes ;
- informatique systèmes et réseaux : 1 poste ;

2. Concours interne :

- balistique : 1 poste ;
- identité judiciaire : 14 postes.